

« Situation des travailleurs saisonniers - Loic Hervé - Le Groupe UDI-UC demande la mise en place urgente d'un statut du travailleur saisonnier »

28/01/2015

Situation des travailleurs saisonniers - Loic Hervé - Le Groupe UDI-UC demande la mise en place urgente d'un statut du travailleur saisonnier

Le groupe UDI-UC au Sénat par la voix de Loïc Hervé, Sénateur de la Haute-Savoie, a interpellé hier Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger Mathias Fekl réclamant une « impulsion politique » pour la mise en place urgente d'un statut du travailleur saisonnier.

Le travail saisonnier représenterait plus de 5% de l'emploi français (1,6 millions de travailleurs saisonniers et pluriactifs sur les 29 millions d'actifs en France) mais les pouvoirs publics n'ont pas, depuis la loi Montagne de 1987, accompagné cette évolution majeure de notre marché du travail. Le statut juridique et social du travailleur saisonnier demeure aujourd'hui placé sous le sceau de la précarité.

Le groupe UDI-UC souhaite donc que le gouvernement demande aux partenaires sociaux d'aboutir à un résultat sur ce sujet, quitte à intervenir ensuite sur le plan législatif en cas d'échec des négociations ou au contraire pour les pérenniser dans la loi.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)